

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 janvier 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 V 384** Vœu relatif à la lutte contre la présence intempestive de cars de tourisme rue Lagrange et à ses abords.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant le vœu du Conseil du 5<sup>ème</sup> arrondissement du 11 mai 2015 relatif à la présence de cars de tourisme dans la rue Lagrange et à ses abords ;

Considérant les courriers de la Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement au Préfet de Police du 7 avril et du 2 juin 2015 au sujet des nuisances causées par le stationnement intempestif des cars de tourisme rue Lagrange dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant la réponse du Préfet de Police en date du 12 juin 2015 dans lequel il précise que la rue Lagrange appartient à une zone touristique appelée « Saint-Germain Est », créée par arrêté municipal du 31 décembre 2013 ;

Considérant que le Préfet de Police précise dans le courrier précité que cette zone touristique doit « être clairement identifiée » et qu'il conviendra « en premier lieu de proposer à la direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris d'actualiser la signalisation verticale aux entrées de la zone touristique » ;

Considérant que le Préfet de Police s'engage dans le même temps à mettre en œuvre des opérations spécifiques de contrôle des infractions pouvant être commises par des autocars ;

Considérant que le Préfet de Police à l'occasion d'un rendez-vous avec la Maire du 5<sup>ème</sup> arrondissement s'est engagé à lancer des opérations spécifiques de contrôle dans le cadre de la lutte contre la pollution atmosphérique générée par les cars de tourisme ;

Considérant que la première opération de ce genre a eu lieu le 21 octobre 2015, et qu'elle sera suivie d'autres opérations régulières ;

Considérant qu'il convient dorénavant que la Ville de Paris mette en place rapidement les panneaux de signalisation demandés par le Préfet de Police afin d'accroître les moyens d'action des forces de l'ordre ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Florence BERTHOUT et des membres du Groupe les Républicains,

Émet le vœu que :

La Mairie de Paris installe au plus vite une signalisation verticale aux entrées de la zone touristique.